

Économie et gouvernance de la donnée

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

A l'heure où on tend à vanter les mérites du numérique, tant sur le plan sanitaire avec le renforcement du télétravail ou le développement d'applications telles que « TousAntiCovid » que sur le plan économique, alors que nous venons de voter hier un avis traitant du commerce sous le prisme de sa digitalisation, la question de la protection des utilisateurs, particuliers ou entreprises se devait d'être traitée.

Le numérique est monté très rapidement en puissance au cours des dernières décennies. Mais l'innovation avance bien plus rapidement que ne peuvent s'adapter nos législations et le décalage que cela provoque peut nuire à l'effectivité de la protection des individus et parfois interférer avec la puissance régaliennne des États. L'avis souligne à juste titre que de plus en plus, le numérique empiète sur leurs pouvoirs les plus élémentaires : rendre justice ou battre monnaie.

Un rattrapage s'impose, donc, notamment en matière de protection des données personnelles, dans la continuité du RGPD européen. Cela doit se manifester, comme le propose la préconisation 5, par la consécration légale du droit de propriété dont chacun.e doit pouvoir disposer sur ses données personnelles et ainsi restreindre voire interdire leur commercialisation non consentie par un tiers.

Nous rejoignons l'avis sur le fait que l'un des premiers leviers d'action visant à renforcer la protection des données se situe dans leur chiffrement exclusivement contrôlé par l'utilisateur.rice. Leur transmission par l'hébergeur doit par ailleurs être mieux encadrée et soumise à l'autorisation de leurs propriétaires.

Cela appelle aussi, pour envisager une protection à long terme à renforcer nos compétences stratégiques en matière de données numériques et travailler à une meilleure coordination européenne favorisant l'émulation technologique. Cybersécurité et infrastructures de stockage des données, pour n'en citer que deux, appellent à rendre plus attractifs les offres de formations et des pôles de recherche comme le propose la préconisation 10.

Enfin, si le domaine du numérique peut être qualifié de « pétrole du futur », son développement doit se faire à la lumière des enjeux actuels et en premier lieu des enjeux environnementaux. Le numérique représente 2% des émissions françaises de gaz à effet de serre et pourrait atteindre 7% en 2040.

4G, Fibre, 5G maintenant permettent un débit de plus en plus rapide et avec lui une consommation croissante des données numériques qui se répercute sur le besoin de performance des Data Centers et leur consommation d'énergie. A l'heure où les courriels et les visioconférences régissent les relations au sein de nos espaces de travail et de nos vies, nous devons prendre des mesures efficaces permettant de relever les défis environnementaux qui entourent les enjeux numériques.

Le groupe a remercié les rapporteur.e.s pour ce travail ainsi que la présidente de la section des activités économiques et a voté favorablement cet avis.